



Comité de rédaction du 2^{ème} PNA Cistude

DREAL Auvergne Rhône-Alpes, 19 novembre 2019

Compte-rendu de réunion

Présents : Séverine Hubert (DREAL Auvergne Rhône-Alpes), Laurent Barthe (NEO/SHF), Anthony Olivier (La Tour du Valat), Maud Berroneau (Cistude Nature), Christophe Coïc (Cistude Nature), Olivier Scher (CEN LR), Dominique Marant (FFEPT), Denis Schwab (Conseil Départemental du Bas-Rhin), Damien Lerat (SHNA), Stéphanie Thienpont (SHF).

En visioconférence : Valérie Bosc (CEN Corse)

Excusés : Naïs Aubouin (NE 17), Laura Beau (RNN de Chérine), Frédéric Beau, Raphaël Quesada (Association Lo Parvi), Pauline Priol (Statipop), Florian Veron (CEN Allier), André Miquet (CEN Savoie), Cédric Roy (CEN PACA).

Ordre du jour :

- 1. Discussion et validation de la version V2 du PNA2,**
- 2. Présentation des actions engagées au niveau national,**
- 3. Actualités et perspectives 2020 des PRA (tour de table des animateurs régionaux).**

Contexte : Afin que le PNA Cistude soit conforme au nouveau cahier des charges des PNA, qui préconise une quinzaine d'actions au maximum (dans l'objectif d'en faciliter la mise en œuvre), la DREAL AURA et le MTES ont souhaité une reprise, sur la forme, du document avant sa soumission au CNPN. Ce travail de remise en forme a, parallèlement, permis de repréciser quelques actions et de retravailler en profondeur la fiche sur les espèces exotiques envahissantes. La SHF a souhaité que la nouvelle version du PNA soit discutée et validée par le Comité de rédaction au cours de la présente réunion de travail. Les remarques des membres du comité de rédaction absents ce jour ont été collectées en amont et seront présentées au cours de la réunion afin d'alimenter le débat.

1. Discussion et validation de la version V2 du PNA2

De manière globale, Séverine Hubert souhaite que, pour des questions de lisibilité, les items « opérateurs pressentis », « coûts prévisionnels », « financements pressentis » et « calendrier prévisionnel », apparaissent à la fin de chaque action et non à la fin de chaque axe de travail.

=> Des tableaux de synthèse regroupent désormais ces différents items.

Parallèlement, de manière à alléger les fiches action, les différentes coordonnées des structures ou des personnes données dans les fiches pourraient être regroupés au sein d'une fiche annexe. Olivier Scher, trouve dommage de ne pas conserver ces éléments dans le plan dans la mesure où il s'agit d'outils facilitant la mise en œuvre du plan.

=> Les coordonnées sont déplacées en annexes II et III.

Séverine Hubert demande qu'une fiche pour la mise en œuvre d'une formation obligatoire à destination des porteurs de projets de suivis soit ajoutée en axe de travail 3 de l'action 7. L'ensemble

des participants est favorable à cet ajout et souhaite qu'une note soit rédigée pour les DREAL, le CNPN et les CSRPN, pour les informer de cette obligation de formation lors de la délivrance des autorisations de capture. Les référents régionaux du PNA doivent systématiquement être consultés lorsque les DREAL instruisent des demandes d'autorisation de capture. Damien Lerat stipule que cette formation doit être construite avec l'objectif de définir des protocoles homogènes à l'échelle nationale. Parallèlement, Pauline Priol souhaite que soit noté dans le PNA que les suivis doivent systématiquement être valorisés par un traitement statistique et que les sites voués à porter des suivis de populations à long terme, dans le cadre de l'acquisition de connaissances fondamentales sur le fonctionnement des populations, soient clairement identifiés.

=> Un axe de travail n°1 « Organiser des formations à destination des porteurs de projets d'études et de suivis de populations de Cistude d'Europe » est ajoutée au PNA et le titre de l'action 7 est modifié « Former et sensibiliser différents publics à la conservation de la Cistude d'Europe ».

Anthony Olivier a relevé une erreur dans le texte du PNA : 5 PNR au moins abritent la Cistude d'Europe en France.

=> La modification a été effectuée.

Action N°1 : Axe de travail 2 - Olivier Scher souhaite que soit distingués les suivis menés dans un objectif de gestion conservatoire et ceux réalisés dans le cadre d'un projet d'aménagement du territoire.

=> La phrase suivante « Dans le cas d'une recherche de l'espèce liée à un projet d'aménagement du territoire, le pétitionnaire devra se conformer au protocole de recherche rédigé dans le cadre de l'action 4 qui vise à définir les démarches à suivre pour une bonne prise en compte dans la séquence ERC » est ajoutée dans l'axe de travail 2 « Veiller à ce que les projets d'études sur l'espèce répondent à tous les critères réglementaires, scientifiques et éthiques préconisés dans le PNA » de la fiche action 1.

Axe de travail 3 – Dominique Marant demande à ce que les coordonnées du centre CEPEC d'Uzès soit ajoutées à la liste des centres habilités à accueillir des Cistudes et que la mention « association affiliée FFEPT » soit ajoutée pour ce centre, ainsi que pour le Refuge des Tortues.

=> La modification a été effectuée.

Axe de travail 4 - Concernant l'organisation des prochaines Journées Techniques Cistude, la proposition de co-organisation entre la SHNA et le CEN Allier pour 2020, n'est finalement plus d'actualité. Il faudra réfléchir à l'organisation des prochaines journées en 2021 en prenant en compte l'accessibilité du site afin de ne pas trop restreindre la participation. Les prochaines journées pourraient être axées sur les techniques de suivis (carrefour des techniques).

=> Le calendrier prévisionnel du PNA concernant l'organisation des prochaines JT est modifié.

Action N°3 : Axe de travail 2 - André Miquet propose la rédaction d'une fiche sur la réalisation de passages à faune avec adaptation spécifique pour la Cistude.



=> La proposition est ajoutée.

Action N°4 : Axe de travail 1 - Pauline Priol pense qu'il serait intéressant de pouvoir analyser toutes les anciennes données de suivis qui n'ont pas été analysées. La mise en place de la BDD, dans le cadre de l'axe de travail n°1 « Développer et administrer une interface de saisie nationale pour les données d'occurrence et de CMR » de la fiche action 4 « Favoriser la prise en compte de la Cistude d'Europe dans les projets d'aménagement du territoire », est une bonne opportunité pour la réalisation de ces analyses.

=> la mention « de valoriser les données anciennes de suivi qui n'ont pas fait l'objet de traitements statistiques » est ajoutée dans les modalités de mise en œuvre de l'axe de travail 1 de l'action 4.

Axe de travail 3 – Séverine Hubert souhaite que les tables de Métadonnées soient mises en annexe du document.

=> Les tables de métadonnées sont déplacées en annexes IV.

Action N°5 : Axe de travail 4 – Il faut reformuler le passage sur les méthodes d'euthanasie des tortues exotiques récupérées dans le milieu naturel.

=> La modification a été effectuée.

Action N°6 : Axe de travail 4 – Il faut préciser que la réalisation de prises de sang nécessite d'avoir, au préalable, effectué une formation spécifique en expérimentation animale.

=> La mention « Ces échantillons seront récoltés, par une personne habilitée à réaliser des prélèvements (formation à l'expérimentation animale acquise), lors des campagnes de CMR programmées dans les régions concernées. » est ajouté au document.

Action N°7 : Axe de travail 3 – Mettre en avant les acteurs du réseau EEDD.

=> L'ajout a été effectué.

Action N°8 : Axe de travail 1 – Olivier Scher souhaite que la formulation de l'Axe 1 soit modifiée pour que la gestion de sites soit citée avant la réintroduction.

=> la formulation suivante est proposée « Proposer des secteurs stratégiques pour la mise en place d'actions favorables à la reconnexion des populations (acquisition et réhabilitation/gestion de sites, réintroduction et renforcement de population, ouvrages de franchissement) »

Action N°9 : Olivier Scher trouve que la priorité de cette action est trop élevée dans la mesure où elle se situe au même niveau que les actions de protection. Stéphanie Thienpont explique que le niveau de priorité a été donné par rapport à l'urgence de rédiger la Charte de réintroduction, charte qui aurait dû être rédigé au cours du 1^{er} plan.

=> Afin de garder la cohérence au plan, l'action 9 est inscrite en priorité 2.



La Version 2 du PNA est validée par le Comité de rédaction. Un passage en CNPN est programmé le 28 février 2020.

2. Présentation des actions engagées au niveau national

La DREAL AURA a missionné la SHF sur deux actions inscrites au PNA. Le choix s'est porté sur des actions de fortes priorités ou inscrites au premier PNA et non réalisées :

- Création d'une base de données spécifique Cistude,
- Rédaction d'une « Charte de réintroduction ».

3.1. Base de données

Cet outil national, compatible avec le SINP, devra permettre :

- des imports de données venant d'autres outils de saisie,
- l'automatisation des flux de données avec les outils facilitant l'interopérabilité entre bases,
- la saisie des données de présence,
- la saisie des relevés des études par CMR,
- la saisie des fiches d'identités de Cistudes (photos, données morphométriques),
- l'extraction des suivis individualisés par individus (profil génétique, résultats d'analyses effectuées dans le cadre de la veille sanitaire),
- la production des exports formatés pour tous les référents ne disposant pas d'outils adaptés,
- à la structure animatrice et son comité de pilotage de produire de solides synthèses des connaissances et des analyses pertinentes.

La SHF gère déjà une base de données herpétologiques au niveau national sous GeoNature. Cette technologie a été développée par le Parc National des Écrins. Elle est désormais adoptée par de multiples acteurs : parcs nationaux, réserves, CEN, associations naturalistes, etc.

GeoNature permet notamment de développer des modules métiers, ce qui sera fait avec le développement d'un outil dédié à la Cistude d'Europe.

Le développement et l'administration de cet outil se feront avec les référents régionaux au cours de trois phases successives :

- Phase 1 – Rédaction d'un cahier des charges avec identification, hiérarchisation et validation des besoins (octobre/novembre 2019)
- Phase 2 – Phase de développement et production de l'outil (janvier à mars 2020)
- Phase 3 – Phase de tests et correctifs (avril à décembre 2020)

La mise en œuvre effective de l'outil est prévue pour janvier 2021.

Présenté par Laurent Barthe lors des Journées Techniques en Brenne, les 19 et 20 septembre dernier, ce projet a reçu un très bon accueil des acteurs travaillant sur l'espèce.

3.2. Charte de réintroduction

Afin de disposer d'éléments pertinents sur tous les aspects abordés, des groupes de travail seront créés sur différentes thématiques : génétique des populations, dynamique de population, aspects vétérinaires, élevage, biostatistiques. Les experts pourront être consultés par mail ou par téléphone au cours des phases de rédaction et de relecture, mais des réunions physiques pourront être organisées si des thématiques nécessitent un travail de réflexion plus important.



Le guide détaillera :

- Les éléments de l'écologie et de la biologie de la Cistude d'Europe qui déterminent les prérequis nécessaires à un projet en termes d'habitats,
- Les données de répartition passée et actuelle de l'espèce, afin de juger la pertinence de la localisation d'un projet de réintroduction,
- La structuration génétique des populations naturelles au niveau national,
- Le statut de protection de l'espèce qui implique un cadre réglementaire fort,
- Les étapes de montage du dossier,
- Les exigences quant aux protocoles d'élevage : génétique, aspects sanitaires, âge de lâcher des individus, marquage,
- Les besoins en matière de gestion des milieux,
- Les suivis scientifiques à mettre en place après le lâcher des individus en milieu naturel.

Ce projet devrait être achevé pour septembre 2020.

3. Actualités des PRA (tour de table des animateurs régionaux) et perspectives 2020

4.1. Corse : Valérie Bosc

Il n'y aura pas, en Corse, de PRA en tant que tel, mais la Région et l'État s'impliquent fortement pour l'espèce sur le territoire.

La DDTM finance actuellement le travail d'étude sur l'impact de la Trachémyde et sa régulation sur la Cistude dans la plaine orientale de Haute-Corse, étude qui se poursuivra sur trois ou quatre années.

Les cages Fesquet ont peu fonctionné lors de cette première année de capture, les nasses ont été plus efficaces.

La quarantaine de Trachémyde qui a été retirée du milieu naturel cette année a été placée dans un centre habilité. Les prochaines seront euthanasiées. Les services vétérinaires de la DDSCP prennent en charge l'euthanasie et l'équarrissage.

En 2020, des tests vont être mis en place pour évaluer l'efficacité d'une méthode de capture au moyen de pièges à ultrasons.

Un travail va également être engagé pour tenter de réaliser une carte prédictive de répartition de la Cistude pour une meilleure prise en compte de l'espèce dans les projets d'aménagement du territoire.

Parallèlement, le travail de sensibilisation et communication se poursuit. Le CEN recherche une maquette pour réaliser un moulage de Cistude en résine qui pourra être manipulé lors des animations. Ce travail pourrait être réalisé au moyen d'une imprimante 3D. Le CEN a déjà sollicité les étudiants d'une université qui pourraient être intéressés par ce projet.

Laurent Barthe donnera à Valérie Bosc le contact de Marion Jouffroy, avec qui la SHF a déjà travaillé pour la réalisation de maquettes, et Denis Schwab enverra un mail de présentation du travail réalisé dans le cadre de la mallette pédagogique utilisée dans le Bas-Rhin ([Cistude résine SOMSO](#)).



4.2. Grand-Est : Denis Schwab

Denis Schwab, responsable de la Cellule Espaces Naturels du Département du Bas-Rhin, assure l'intérim sur le projet alsacien en attendant le recrutement de la personne qui doit remplacer Fabrice Levresse.

Le département du Bas-Rhin est le porteur administratif et financier du projet de réintroduction de la Cistude dans le département. 411 Cistudes ont été lâchées sur le site en 5 vagues successives depuis 2013. Ces animaux sont issus des élevages conservatoires de Petite Camargue Alsacienne et du Zoo de Mulhouse. La reproduction est désormais effective en milieu naturel.

Un plan de gestion sur le site de lâcher intègre la Cistude, mais également toutes les autres espèces sensibles, afin de proposer une gestion conservatoire favorable à la richesse globale du milieu. Des suivis se poursuivent pour évaluer, par exemple, l'impact de la Cistude sur les populations d'invertébrés aquatiques.

Côté gestion, des modifications de substrat sur le fond des mares sont actuellement testées pour lutter contre la prolifération de l'Écrevisse Calicot (*Orconectes immunis*).

En 2020, un suivi de vingt Cistudes par GPS sera mis en place.

4.3. Nouvelle-Aquitaine : Christophe Coïc et Maud Berroneau

Avec la fusion des régions, les rôles sont en train d'être redistribués en région Nouvelle-Aquitaine. FNE a été missionnée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine sur l'animation des PRA et a mandaté Cistude Nature pour l'animation des PRA Cistude et Lézard ocellé. Dans un premier temps, Cistude Nature travaille sur la relance de la dynamique d'acteurs au sein du réseau.

En 2020, le projet de renforcement mis en place depuis 2005 sur la Réserve naturelle nationale de la Mazière va faire l'objet d'un bilan pour déterminer la suite à donner.

Parallèlement, un projet de translocation d'animaux est à l'étude pour renforcer la population de la Réserve naturelle régionale de l'étang de Chourroumillas.

4.4. Occitanie : Laurent Barthe et Olivier Scher

Le CEN Languedoc-Roussillon, à l'origine de la première carte de sensibilité, souhaite désormais affiner son travail en prenant en compte les résultats des CMR et les données de présence/absence. Une réunion sera prochainement organisée avec les acteurs régionaux.

Le CEN travaille sur un projet d'acquisitions foncières qui aurait pour objectif la restauration de continuités en Petite Camargue.

Le projet de restauration du site de Tartuguière est toujours d'actualité et de nouvelles populations sont toujours recherchées en LR, afin d'affiner la carte de répartition.

Parallèlement, l'animateur régional attend la validation officielle du PNA pour prioriser les actions régionales.

Pour la « partie » Midi-Pyrénées, Nature en Occitanie, expérimente actuellement la réouverture au moyen de différents types de bétail : porc noir, chèvre, etc., afin de trouver une solution durable, et alternative à l'intervention humaine ponctuelle, à la problématique de fermeture des espaces délaissés par l'agriculture.

Le rapport du suivi par GPS, mis en place en 2019 sur un ENS, devrait être disponible en 2020. Le travail de réalisation de la carte de sensibilité se poursuit.

Laurent Barthe souhaiterait qu'un travail sur la qualité du milieu soit mené au cours du PNA, avec la mise en place d'un label « Havre de paix » pour les sites où la gestion est favorable à la Cistude. Ce travail entre tout à fait dans le cadre de la fiche de sensibilisation à destination des socio-

professionnels. Il permettrait de valoriser les actions de certains agriculteurs en faveur de la biodiversité, comme ce qui est fait actuellement par le domaine viticole de l'Uby. Les contrats ORE peuvent représenter de très bonnes opportunités pour mener à bien des projets durables sur la conservation des milieux.

4.5. PACA : Anthony Olivier et Cédric Roy

Cédric Roy, qui devait nous présenter les projets pour la région PACA, ayant dû s'excuser en dernière minute, nous ne disposons pas des éléments pour la région PACA à l'exception des projets de la Tour du Valat présentés par Anthony Olivier.

Les études portant sur l'écotoxicologie vont être poursuivies sur deux nouvelles années à la Tour du Valat. Les métaux lourds et les pesticides organochlorés sont recherchés.

Anthony Olivier souhaite que, dans le cadre du PNA, une structure devienne référente pour le stockage des échantillons prélevés qui commencent à être nombreux. Il propose qu'une demande soit effectuée auprès d'Olivier Lourdaux (CNRS Chizé), déjà identifié sur le PNA Loutre, pour qu'il prenne la tête du réseau travaillant sur ce sujet et assure le stockage des échantillons.

Parallèlement, le suivi par CMR se poursuit à la Tour du Valat en 2020.

4.6. Bourgogne-Franche-Comté : Damien Lerat

En 2019, le SHNA a travaillé sur un programme de restauration sur des sites conventionnés avec le CEN Bourgogne.

Le Conseil Départemental de la Nièvre travaille sur la création de plans d'eau dans une ancienne peupleraie avec reconversion en chênaie. Ce site se localise à 1 km environ d'un site abritant la Cistude.

La déclinaison du PNA se fera sous forme d'une rédaction de stratégie régionale.

Sur l'année 2020, un suivi par GPS devrait venir compléter le suivi par CMR mis en place sur une population dont l'état de conservation est particulièrement inquiétant, ceci afin d'adapter la gestion actuelle des habitats.

4.7. Auvergne Rhône-Alpes

L'animation du PRA Auvergne-Rhône-Alpes, confiée aux CEN Savoie et Allier, se poursuit sur l'année 2020. Un recensement des opérations est mené en continu. Sur la base de rapports trimestriels transmis par les CEN depuis 2018, la DREAL a pu mobiliser des financements (de l'ordre de 50 000 € à ce jour) pour permettre l'engagement d'une 10^e d'opérations.

Des candidatures ont été formulées par des acteurs AuRA sur différents appels à projets (agences de l'eau RMC et AELB, Conseil régional, ...).

Le comité de pilotage régional, également fusionné et actualisé, sera réuni une 2^{de} fois en 2020.

Allier :

- Des études engagées sur plusieurs sites seront poursuivies en 2020 par le CEN Allier, la fédération départementale des chasseurs et la LPO AuRA, dans le cadre de Natura 2000, de la politique ENS, du suivi de mesures compensatoires ainsi que via la mise en œuvre du PRA.

- Un partenariat sera conforté, en 2020, entre le Centre de sauvegarde et de soins Panse bêtes et le CEN Allier, notamment dans l'objectif de davantage cadrer les démarches de relâché d'individus préalablement soignés en Auvergne.
- Des financements ont été accordés au CEN Allier pour relancer, en 2020 et 2021, un programme de préservation et de gestion d'un réseau de sites importants pour cette principale métapopulation d'AuRA.
- Une réflexion du CEN Allier sera livrée à la DREAL, ainsi qu'à ses partenaires institutionnels, quant aux possibilités d'accroître la préservation de sites accueillant la Cistude dans l'Allier (Stratégie de création d'Aires protégées).
- Une plaquette « la Cistude d'Europe dans l'Allier » sera éditée et publiée par le CEN Allier début 2020.

Savoie :

- L'audio-livre Cistude : avec l'aide d'un cofinancement DREAL, ce projet s'adresse au très grand public. Un livre, avec illustrations, musique, narration et dialogues, paraîtra début 2020. La diffusion imposera que des acteurs (notamment dépositaires de boutiques : FNE, parcs animaliers ...) en passent commande pour édition avec leur logo. Les audio livres « Gypaète » et « Chouette chevêchette » existent déjà.
- Le génotypage de Cistudes : les 3000 € DREAL seront prochainement versés aux labos de l'Université de Bâle (CH) et de Koblenz-Landau (D) pour le typage de 50 cistudes (parcs animaliers et de la FFEPT). Ceci afin d'étoffer la filière élevage, qui, par ailleurs, poursuit sa structuration française et européenne.
- L'appel à projet « Biodiversité » de l'Agence de l'Eau RMC : le CEN Savoie a obtenu un financement pour une série d'aménagements de milieux aquatiques le long du canal de Savières, « corridor en pas japonais » entre le lac du Bourget et Rhône.
- Les journées « in situ-ex situ » sur les réintroductions et la contribution des parcs animaliers les 13-14 novembre à Aix les Bains (73) : 230 participants = parcs animaliers et gestionnaires d'espaces naturels. Ces journées ont été l'occasion de rapprocher ces deux mondes et de constater les compétences et synergies à cultiver de part et d'autre.

Isère :

- 23 nouveaux APPB ont été créés sur le secteur de l'Isle Crémieu au cours de l'année 2019.
- Les suivis CMR mis en place de 1999 à 2002 sur les sites de l'étang de Lemps et des Étangs de La Serre vont être reconduits en 2020. Le CD 38, financeur de ce suivi, a confié la mise en place des protocoles et les analyses statistiques à Pauline Priol.
- La RNN de la tourbière du Grand Lemps est en attente des préconisations du PNA pour poursuivre son projet de réintroduction de la Cistude d'Europe.

Drôme-Ardèche :

- L'Établissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche qui travaille actuellement sur la mise en place d'un plan de gestion « Cistude » sur le site de la bouche de Chauzon a déposé une demande de suivi par CMR et radiopistage. Cette demande est apparue prématurée, le plan de gestion du site n'étant pas finalisé. Un comité de site a lieu ce jour.
- La LPO AuRA confirme son intention de lancer une étude d'opportunité de réintroduction le long du Rhône, en Drôme et Ardèche. Elle est donc dans l'attente de la charte. Un temps d'échange est programmé avec LPO.



Haute-Savoie :

Un projet de réintroduction pourrait également être porté sur la basse vallée de l'Arve. Ce projet est également en attente des directives du PNA.

4.8. Centre-Val-de-Loire :

La RNN de Chérine ne se positionnera pas sur l'animation régional du plan pour l'année 2020, par manque de temps salarié à consacrer à ce dossier.

Frédéric Beau, qui soutiendra sa thèse début décembre mais n'est plus salarié de la Réserve, souhaite se positionner, avec son association Epiméthée, pour cette animation. Il a effectué une demande en ce sens auprès de la DREAL.

La RNN poursuivra ses suivis à long terme sur trois étangs de la réserve, ceci étant une action inscrite au plan de gestion.